

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 DECEMBRE 2022

DELIBERATION N°2022.00579

**CREATION D'UN POLE TERRITORIAL DE COOPERATION ECONOMIQUE SUR
LE SUJET DE L'AGRICULTURE ET L'ALIMENTATION LOCALE - SOUTIEN
FINANCIER**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 09 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 71
Nombre de présents : 51
Nombre de pouvoirs : 15
Nombre de voix : 66

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Luc BASSON,
Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY,
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU,
M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, M. André CHARBONNIER,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL,
M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ
GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT,
M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE,
M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Denis BARRIOL donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Eric BERLIVET donne pouvoir à M. Bernard LAGET,

RECU EN PREFECTURE

Le 22 décembre 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20221215-D20220057910

Date de mise en ligne : 22 décembre 2022

Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Paul RIVAT,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. François DRIOL,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à M. Michel GANDILHON,
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Fabrice DUCRET,
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Christian JOUVE,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Marc TARDIEU donne pouvoir à M. Denis LAURENT

Membres titulaires absents excusés :

M. Jordan DA SILVA, M. Christian DUCCESCHI, M. Jérôme GABIAUD, M. Marc JANDOT,
M. Patrick MICHAUD

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 DECEMBRE 2022

CREATION D'UN POLE TERRITORIAL DE COOPERATION ECONOMIQUE SUR LE SUJET DE L'AGRICULTURE ET L'ALIMENTATION LOCALE - SOUTIEN FINANCIER

Le Pôle Agroalimentaire Loire initie, avec la participation d'un groupement d'acteurs territoriaux relevant de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), un projet de Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) sur le sujet de l'agriculture et l'alimentation locale, en circuits courts.

Dans ce cadre, le Pôle Agroalimentaire Loire sollicite Saint-Etienne Métropole pour une aide financière afin de concourir à la création et au développement du PTCE. Ces formes économiques de l'ESS, reconnues et encouragées par la loi relative à l'ESS du 31 juillet 2014, constituent l'un des modèles les plus intégrés de projets de l'ESS, visant à répondre à des enjeux pour les territoires.

Ce projet, présenté par le Pôle Agroalimentaire Loire avec l'ensemble des acteurs partenaires de la démarche sur le territoire de Saint-Etienne Métropole, s'intègre pleinement dans les objectifs du Programme de Coopération de l'Economie Sociale et Solidaire en Loire Sud (PROCESS) de la Métropole visant, entre autres, à soutenir les dynamiques de filières des entreprises de l'ESS. Les enjeux sont ici liés au Projet Alimentaire Territorial (PAT) de la collectivité.

Les objectifs de ce projet de PTCE sont les suivants :

- sur le volet économique : pouvoir développer les activités des parties prenantes, en proposant une offre de service complète autour de la restauration à destination d'une clientèle privée mais également répondre aux appels d'offres publics,
- sur le volet recherche et formation : en se référant aux nouvelles formes de l'économie collaborative, travailler sur de la recherche, la formation et l'expérimentation pour répondre aux politiques territoriales concernant les questions agricoles et alimentaires, notamment les actions qui découleront du PAT en cours d'élaboration ainsi qu'aux nouveaux équipements de la Ville de Saint-Etienne pour le projet Quartier Fertile.

Il est proposé d'accorder une subvention de 15 000 €, au titre du fonctionnement. Le montant de la subvention sera versé selon les procédures comptables en vigueur et dont les modalités d'attribution sont précisées dans la convention annexée qui deviendra caduque après le 31 janvier 2024. Cette convention définit également les engagements du bénéficiaire.


Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 15 000 € au Pôle Agroalimentaire Loire pour assurer la création et le développement d'un Pôle Territorial de Coopération Economique sur le sujet de l'agriculture et l'alimentation locale,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer une convention d'attribution de cette aide avec le bénéficiaire,**
- **la dépense sera imputée au chapitre 65 de l'exercice 2022 au titre du fonctionnement -SERV/65748/PROCE.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

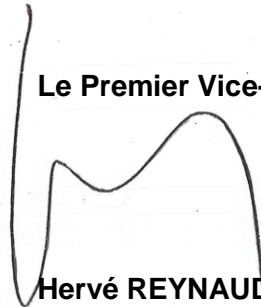
Pour extrait,

La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD